
**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN
VIGUEUR DU RÈGLEMENT 183-
2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
163-2016 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le règlement numéro 183-2018 intitulé « *RÈGLEMENT 183-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 163-2016 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX* ».

Ce projet de règlement propose :

- 1° D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique
- 2° D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3° D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Inverness, ce 6 février 2018.

Sonia Tardif

Sonia Tardif
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Sonia Tardif, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Inverness, certifie par la présente avoir publié, en date du 6 février 2018, l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 183-2018 modifiant le règlement 163-2016 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Édifice municipal et Église Catholique .

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2018.

Sonia Tardif

Sonia Tardif
Directeur général et secrétaire-trésorier

